

# LE MONITEUR UNIVERSEL

Journal Officiel de la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

N° 58.

DIMANCHE 27 FÉVRIER 1848.

## PARTIE OFFICIELLE.

Paris, le 26 février.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

### PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Au nom du peuple français!

Citoyens,  
La royauté, sous quelque forme que ce soit, est abolie.  
Plus de légitimisme, plus de bonapartisme, pas de régence.

Le Gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie et l'avènement d'une dynastie nouvelle.

La République est proclamée.

Le peuple est uni.

Tous les forts qui environnent la capitale sont à nous.

La brave garnison de Vincennes est une garnison de frères.

Conservons avec respect ce vieux drapeau républicain dont les trois couleurs ont fait avec nos pères le tour du monde.

Montrons que ce symbole d'égalité, de liberté, de fraternité, est en même temps le symbole de l'ordre, et de l'ordre le plus réel, le plus durable, puisque la justice en est la base et le peuple entier l'instrument.

Le peuple a déjà compris que l'approvisionnement de Paris exigeait une plus libre circulation dans les rues de Paris, et les mains qui ont élevé les barricades ont, dans plusieurs endroits, fait dans ces barricades une ouverture assez large pour le libre passage des voitures de transport.

Que cet exemple soit suivi partout; que Paris reprenne son aspect accoutumé, le commerce, son activité et sa confiance; que le peuple veille à la fois au maintien de ses droits, et qu'il continue d'assurer, comme il l'a fait jusqu'ici, la tranquillité et la sécurité publiques.

DUPONT (DE L'ÈURE),  
LAMARTINE,  
GARNIER-PAGÈS,  
ARAGO,  
MARIE,  
LEDRU-ROLLIN,  
CRÉMIEUX,  
LOUIS BLANC,  
ARMAND MARRAST,  
FLOCON,  
ALBERT (OUVRIER),

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire décrète l'établissement immédiat d'ateliers nationaux.

Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution

du présent décret.

Les membres du Gouvernement provisoire de la République.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire, convaincu que le grandeur d'âme est la suprême politique, et que chaque révolution opérée par le peuple français doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus;

Considérant qu'il n'y a pas de plus sublime principe quel'inviolabilité de la vie humaine;

Considérant que, dans les mémorables journées où nous sommes, le Gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la bouche du peuple;

Déclare :

Que dans sa pensée la peine de mort est abolie en matière politique, et qu'il présentera ce vœu à la ratification définitive de l'Assemblée nationale.

Le Gouvernement provisoire a une si ferme conviction de la vérité qu'il proclame au nom du Peuple français, quasi les hommes coupables qui viennent de faire couler le sang de la France, étaient dans les mains du peuple, il y aurait à ses yeux un châtement plus exemplaire à les dégrader qu'à les frapper.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le ministre de la justice, membre du Gouvernement provisoire de la République, à M. Faustin Hélie, directeur des affaires criminelles et des grâces.

Paris, le 26 février 1826.

Monsieur le directeur,

Expédiez de suite à MM. les procureurs généraux l'ordre surseoit à toutes les exécutions capitales, qui devaient avoir lieu, à la suite des arrêts souverains et de l'ordre définitif qui autorisait ces exécutions.

Vous me présenterez les dossiers, vous m'adresserez un nouveau rapport à la suite des rapports faits par votre prédécesseur : Si l'examen me permet de commuer la peine, je proposerai la modification au Gouvernement provisoire.

Quant aux condamnés sur le sort desquels aucun changement ne me paraîtra possible, je suspendrai toute décision jusqu'au jour où l'assemblée nationale aura prononcé sur la question relative à l'abolition de la peine de mort.

AD. CRÉMIEUX.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire déclare que le drapeau national est le drapeau tricolore, dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française; sur ce drapeau sont écrits ces mots : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, Liberté, Égalité, Fraternité, trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques,

dont ce drapeau est le symbole, en même temps que ses couleurs en continuent les traditions.

Comme signe de ralliement et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du Gouvernement provisoire et les autres autorisés porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau.

Le Gouvernement provisoire s'est présenté aujourd'hui au peuple et à la garde nationale sur le perron de l'Hôtel de ville : M. de Lamartine, s'avancant vers la balustrade, un papier à la main, s'est exprimé ainsi :

« Citoyens! le Gouvernement provisoire de la République vient prendre le peuple à témoin de sa reconnaissance pour ce magnifique concours national qui vient accepter ces nouvelles institutions. (Acclamations prolongées de la foule et de la garde nationale.)

« Le Gouvernement provisoire de la République n'a que d'heureuses nouvelles à annoncer au peuple assemblé.

« La royauté est abolie.

« La République est proclamée.

« Le peuple exercera ses droits politiques.

« Des ateliers de travail nationaux sont ouverts pour les ouvriers sans salaire. (Immense acclamation.)

« L'armée se réorganise. La garde nationale s'unit indissolublement avec le peuple pour fonder promptement l'ordre, de la même main qui vient de conquérir la liberté. (Acclamations nouvelles.)

» Enfin, messieurs, le Gouvernement provisoire a voulu vous apporter lui-même le dernier des décrets qu'il vient de délibérer et de signer, dans cette mémorable séance, l'abolition de la peine de mort en matière politique. (Bravos unanimes.)

« C'est le plus beau décret, messieurs, qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple le lendemain de sa victoire. (Oui! oui!)

« C'est le caractère de la nation française qui échappe en un cri spontané de l'âme de son gouvernement (Oui! oui! bravo!) Nous vous l'apportons; je vais vous le lire. Il n'y a pas de plus digne hommage au peuple que le spectacle de sa propre magnanimité.»

A la suite de cette manifestation, le Gouvernement provisoire, accompagné par l'acclamation unanime du peuple innombrable qui couvrait la place de l'Hôtel-de-Ville, a été appelé à recevoir de nouveau la consécration de la voix populaire. Il a cédé à cet empressement, accompagné d'une foule de citoyens, de gardes nationaux et des élèves des écoles. M. Dupont (de l'Èure), président du Gouvernement provisoire, s'appuyant sur le bras de M. Louis Blanc, suivi de ses collègues, s'est présenté au balcon de la salle dite autrefois du trône, et que M. Pagnerre, par une exclamation soudaine, a appelée désormais la salle de la République. Les acclamations du peuple se sont renouvelées et étendues de la place aux rues et quais environnants.

2.5 Proclamation de la République en France, 26 février 1848.

Le Moniteur universel, 27 février 1848, AD06 2K 121